

Procès-Verbal

Commission d'Organisation des Compétitions

PV N° 09
9 septembre 2026

Par courriel :

Didier Gantier, Président
Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins
Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines
Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculins
Bernard Loirat, Responsable Football Diversifié
Daniel Roger
Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions

Préambule :

M. Didier Gantier, membre du club de AS Vital Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100) et GF Sud Loire (581195), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré US (502138) et du GF Terres de Loire (565244), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Patrice Guet, membre du club de AS Mésanger (516995) et GJF Mésanger St-Géréon (560414), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Nicolas Ménard, membre du club du FC Nantes (501904), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Aurélien Picot, membre du club du Cellier Mauves FC (581259), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Quentin Rault, membre du club de Guérande AS La Madeleine (514661), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Benjamin Guyot, membre du club de SCNA Derval (552653), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Bernard Loirat, membre du club d'Arche FC (544823), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Loïc Échasserieau, membre du club de FC Loire et Sillon (525241), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 08 du 3 septembre 2026 sans réserve.

Section Féminines

Championnats Jeunes Féminines – Première phase

- **Engagements**

547525 Nantes Sud 98 : retrait d'engagement en U15F à 8

560170 GF Pays Noir : ajout d'engagement en U15F à 8

564451 GF Cœur de la Mée : modification d'engagement : U15F à 11 => U15F à 8

564451 GF Cœur de la Mée : modification d'engagement : U18F à 11 => U18F à 8

590304 AS Vieilleville La Planche : modification d'engagement : U15F D2 à 11 => U15F à 8

La Commission valide le nombre définitif d'équipes engagées.

U18F D1 : 12

U18F D2 : 18

U18F à 8 : 8

Soit 38 équipes U18F

U15F D1 : 18

U15F D2 : 22

U15F à 8 : 16

Soit 56 équipes U15F

Les droits d'engagement, 18 € par équipe pour la 1^{re} phase, seront prélevés sur le compte des clubs.

Championnats Seniors Féminines

- **Engagements**

512354 AEPR Rezé 3 : ajout d'engagement Seniors Féminines à 8 Loisir

La Commission procède à l'élaboration d'un nouveau calendrier sur le même principe de 9 journées avec 15 équipes qui ne se rencontreront pas toutes en 1^{re} phase.

La Commission valide le nombre définitif d'équipes engagées.

Seniors F D1 : 10

Seniors F D2 : 10

Seniors F D3 : 10

Seniors F D4 – 1^{re} phase : 18

Seniors F à 8 – 1^{re} phase : 15

Soit 63 équipes Seniors F

Les droits d'engagement seront prélevés sur le compte des clubs à savoir :

D1 et D2 : 100 €

D3 : 75€

D4 : 55€

Foot à 8 : 45€

- **Desiderata**

581873 GF Violettes du Sud Loire

551330 GF Nantes Est

La Commission rappelle que les calendriers seniors masculins et féminins étant dissociés en termes de dates et de nombre de journées, il n'est pas possible de réaliser d'alternances complètes. Il appartient d'étudier

d'éventuelles inversions au cas par cas avec les équipes adverses, ou des adaptations d'horaires que la Commission pourra valider.

Section Futsal

Organisation du championnat

- **Départemental 1 Futsal**

La Commission prend connaissance de la demande d'engagement d'une 2^e équipe du club de La Stéphanoise Futsal.

9 équipes sont donc engagées dans cette division soit 18 journées de championnat. La Commission procède à l'élaboration d'un nouveau calendrier avec une phase unique et la suppression des play-offs. Le règlement de l'épreuve sera modifié en conséquence.

- **Accession en barrage R2 Futsal**

La Commission est informée qu'une seule équipe du District devra être proposée pour les barrages d'accession en R2 Futsal suite à la communication de la Commission Régionale.

Calendrier

La Commission élabore le nouveau calendrier des rencontres du championnat futsal masculin.

Organisation des Coupes

La Commission est informée des dispositions suivantes par délégation de compétence :

Coupe Pays de la Loire U15 Futsal

La Commission repousse la date de clôture des engagements en Coupe Pays de la Loire U15 Futsal au 30 septembre 2026.

- Phase départementale : Gestion District, avec transmission du club qualifié par chaque District, et ce pour le 30.11.2026 au plus tard

- Phase régionale : gestion Ligue, avec une Finale Régionale organisée le 20.12.2026 lieu à définir (Une équipe par District + une 2^{ème} équipe pour le District ayant le plus d'équipes inscrites)

Coupe Nationale U18 Futsal

La Commission repousse la date de clôture des engagements pour la Coupe Nationale U18 Futsal au 30 septembre 2026.

- Phase départementale : Gestion District, avec transmission du club qualifié par chaque District, et ce pour le 25.01.2027 au plus tard

- Phase régionale : gestion Ligue, avec une Finale Régionale organisée le 13.02.2027 lieu à définir (Une équipe par District + une 2^{ème} équipe pour le District ayant le plus d'équipes inscrites)

Coupe Nationale Féminine Futsal

La Commission repousse la date de clôture des engagements pour la Coupe Nationale Féminine Futsal au 30 septembre 2026.

- Phase départementale : Gestion District, avec transmission du club qualifié par chaque District, et ce pour le 30.11.2026 au plus tard

En application de l'article 4.A.3 du règlement de l'épreuve, la Finale Régionale se déroulera sous forme d'un match à élimination directe, à raison d'une équipe issue de chaque District et une 2^{ème} pour les trois districts ayant le nombre d'inscrits le plus important.

Section Foot Entreprise

Organisation du championnat

- **Départemental 2 Entreprise**

La Commission prend connaissance de la demande d'engagement de La Chapelle AS Sigma.

13 équipes sont donc engagées dans cette division. Il est décidé après échanges avec les clubs de revoir le format initial :

- Départemental 1 Entreprise : 8 équipes, 21 journées avec 3 confrontations

- Départemental 2 Entreprise : 13 équipes, 26 journées en matchs aller-retour

Calendrier

La Commission établit le nouveau calendrier après avoir validé la proposition retenue.

Section Seniors Masculins

Modifications du calendrier général

La Commission met à jour le calendrier général en harmonisation avec le calendrier régional :

- 1^{re} journée est fixée au dimanche 24 janvier 2027
- Les 32es de finale de Coupe et Challenge sont avancés du 24 au 17 janvier 2027.

Modifications de calendrier et/ou groupes

La Commission a étudié les demandes des clubs suite à la parution des calendriers. Celles-ci ont été étudiées afin de voir s'il était possible de mieux satisfaire les demandes des clubs. Néanmoins, il est rappelé qu'il n'est pas toujours possible de satisfaire entièrement toutes les demandes au regard des contraintes qu'elles impliquent.

- **Départemental 2**

Groupe C : permutation entre FC Côteaux du Vignoble 2 et Vallet ES 1

- **Départemental 4**

Groupe D : permutation entre Réveil St-Géréon 2 et US Varades 3

Groupe F : permutation entre Vertou ES 3 et Sautron AS 3

Groupe G : permutation entre FC Côteaux du Vignoble 3 et Vallet ES 2

Groupe I : permutation entre Nantes Travailleurs Portugais 1 et Goélands Ste-Marie 1

- **Départemental 5**

Permutation de groupes :

Étoile St-Roch 1 et FC La Chapelle des Marais 4 (groupes A et B)

Les Touches FC 2 et Nantes Dervallières ACS 1 (groupes D et F)

Groupe B : permutation entre Besné JA 2 et Missillac FC 3

Groupe C : permutation entre Grand Auverné 1 et Petit Auverné 1

Groupe F : permutation entre Les Touches FC 2 et Les Côteaux de la Roche 2

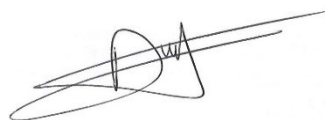
Groupe I : permutation entre La Chevrolière 2 et Paulx FC 1

Groupe J : permutation entre Bourgneuf FC 2 et Chauvé Eclair 3

Le Président de la Commission,
Didier Gantier



Le secrétaire de séance,
Sébastien Duret



Type de dossier : Administratif							
Dossier :	24017420						
Date :	10/09/2026						
Personne :	Club : 512354 AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE						
Motif :	14	Art 5f - Retard ou non envoi dossier desiderata			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	14	Retard ou non envoi dossier desiderata			09/09/2026	09/09/2026	35,00€
Dossier : 24017422							
Date :	10/09/2026						
Personne :	Club : 563918 U.S. STEPHANOISE DE FUTSAL						
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata			09/09/2026	09/09/2026	35,00€
Nombre de dossiers de type : Administratif : 2							